

1973 - 2023

La CCVM fête ses 50 ans

N. II

**Le Val
& VOUS**

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU

Retour sur 50 ans
d'histoire de la CCVM,
son importance dans
la vie de nos communes,
ses dernières
réalisations et ses
projets futurs.



/ ÉDITO

Mesdames, Messieurs, Chers Habitants du Val de Morteau,

En ce onzième numéro du bulletin Le Val & Vous, nous avons fait le choix d'une édition spéciale pour célébrer le 50e anniversaire de la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM). Anciennement appelée « District », nous avons voulu retracer toutes les évolutions et les projets qu'a connus la CCVM depuis son origine. Chaque Président, Christian Genevard, Pierre Cheval, Jean-Marie Binetruy et moi-même, avec les Maires du Val de Morteau avons eu à cœur de travailler ensemble pour une vision commune du territoire.

50 ans d'intercommunalité, ce sont 50 ans d'ambitions communes au service des habitants du territoire sur des thématiques très diverses, comme : l'éducation, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture, l'urbanisme, les mobilités...

Vous trouverez également dans ce numéro diverses informations importantes : une infographie reprenant les chiffres clés de notre Val, un point d'histoire des communes, un récapitulatif des organismes et services partenaires de la CCVM mais aussi un focus sur les projets, en cours et futurs, qui animent notre territoire.

Vous pouvez noter la date du samedi 18 novembre 2023 pour une journée spécifique dédiée aux habitants du Val de Morteau.

Plus que jamais, la Communauté de Communes du Val de Morteau a un rôle central dans la structuration du territoire ; j'ai à cœur, avec vous et les élus du Val de Morteau, de continuer à avancer sur ces sujets importants, qui dessinent notre territoire de demain.

Mesdames, Messieurs, Chers Habitants du Val de Morteau, je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin. ■

Bien Cordialement




Cédric BÔLE
Président de la Communauté
de Communes du Val de Morteau

/ SOMMAIRE

03. Économie

Les chiffres clés de la CCVM.

04/05. Portrait

Portraits croisés du précédent et de l'actuel Président de la Communauté de Communes, Jean-Marie Binetruy et Cédric Bôle.

06/07. HISTOIRE

Composition des bureaux communautaires depuis 1973.

08/09. Compétences

Les compétences de la CCVM et les membres du bureau.

10/11. Les réalisations

1973 - 2023 : 50 ans d'investissements et de réalisations au service du territoire et de ses habitants.

12/13/14/15. Les projets

Présentation des grands projets de la CCVM.

16/17/18. Le réseau

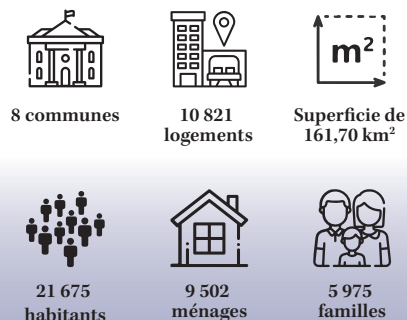
Présentation des organismes publics extérieurs dont la CCVM est membre et au sein desquels des conseillers communautaires siègent.

19. Nos mairies

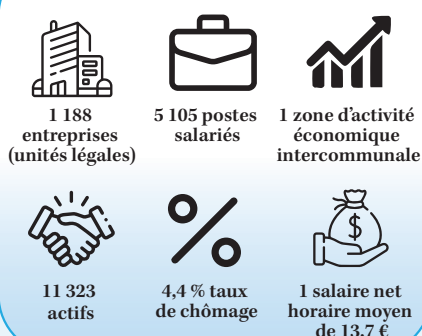
Présentation des communes et des services des mairies de la CCVM.

Les chiffres clés de la CCVM

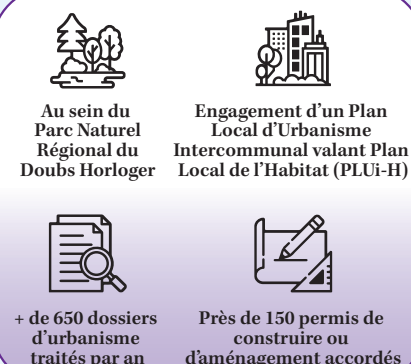
Démographie



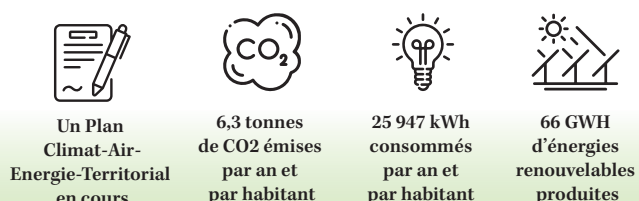
Economie et marché du travail



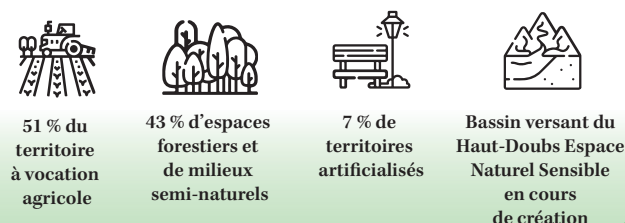
Urbanisme



Transition énergétique



Territoire et environnement



Gestion des déchets et des ressources



Transports et mobilités



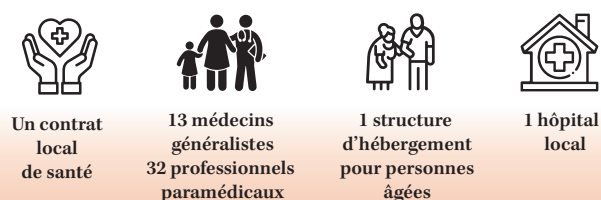
Petite enfance



Attractivité touristique



Services de santé



Vie culturelle, sportive et associative



Portraits croisés du précédent et de l'actuel Président de la Communauté de Communes, Jean-Marie Binétruy et Cédric Bôle

Bonjour Monsieur Binétruy, pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre parcours d'élus et votre prise de fonctions en qualité de Président de la Communauté de Communes ?

JMB : J'ai été élu au « district », ancienne formule d'appellation des intercommunalités, en 1983 soit 10 ans après sa création. A l'époque, j'étais enseignant et le Président, Christian Genevard, m'a sollicité pour suivre le projet de construction du lycée, très gros chantier communautaire pour lequel le District a eu la maîtrise d'ouvrage. J'ai alors suivi tout le dossier du lycée jusqu'à son inauguration en 1989.

Cette année-là, Christian Genevard a passé le relais à Pierre Cheval, qui lui a axé davantage son action sur l'économie avec la création de la zone d'activités du Bas de la Chaux. J'ai eu l'honneur de présider l'intercommunalité (encore appelé district) à compter de 1995 et ce, jusqu'en 2020.

A votre tour Monsieur Bôle, racontez-nous ce qui vous a donné envie de prendre cette fonction de Président de la Communauté de Communes en 2020 ?

CB : De mon côté, j'ai été élu au conseil municipal de Morteau en 2008 sur la liste d'Annie Genevard en qualité de conseiller municipal. J'étais très impliqué dans le tissu associatif local et notamment investi sur un projet de maillage territorial de pistes cyclables, le Chemin des rencontres.

Puis en 2014 et le nouveau mandat, j'ai intégré l'exécutif de la Ville de Morteau ainsi que le conseil communautaire. Cette dernière responsabilité était pour moi très importante puisque, en plus d'avoir cette particularité communautaire d'être composée de seulement 8 communes, c'était aussi la possibilité d'apporter un regard plus large sur le fonctionnement de notre bassin de vie commun. Tous les sujets du territoire nous concernent, de près ou de loin.

En 2017, j'ai succédé à Annie Genevard en

qualité de Maire de Morteau dans le cadre de sa réélection en qualité de Députée, en application de la loi du non-cumul des mandats. Jusqu'en 2020, j'ai également passé trois années en qualité de Vice-Président à la CCVM, en charge du Développement Economique. J'ai alors découvert aux côtés de Jean-Marie Binétruy toute l'importance de l'entente territoriale et de tous les sujets structurants que l'on peut travailler par le biais de la Communauté de Communes. C'est sur cet intérêt et cette dynamique que je lui ai succédé avec grand honneur en 2020.

Nous pouvons donc parler de continuité entre vos deux mandats ?

CB : Tout à fait, je tiens d'ailleurs à saluer Jean-Marie Binétruy parce que prendre les responsabilités de Président c'est une chose, mais reprendre sur une dynamique existante, c'est beaucoup plus aisé !

A la différence d'une commune, toutes les décisions sont prises en consensus avec tous les maires et les élus du territoire. Nous avons su évoluer en adoptant les compétences nécessaires venant en soutien des communes. Nous avons une Communauté de Communes reconnue pour son excellent fonctionnement et ses positionnements avancés sur différentes thématiques.

Nous fêtons cette année les 50 ans de la CCVM, que retenir-vous de son histoire ?

JMB : Une des raisons de la création de la Communauté de Communes du Val de Morteau, bien avant que l'on parle d'environnement, a été la protection de nos espaces naturels. En 1973, l'un des objectifs prioritaires a été le sauvetage du Doubs avec la construction de plusieurs stations d'épuration : Grand'Combe-Châteleu, Morteau, Villers-le-Lac, Les Combes et celle du Saut du Doubs. A l'époque, peu de collectivités s'intéressaient à cette question. Dans les années 2000, nous avons même travaillé sur une deuxième série de stations d'épuration parce que les

premières commençaient à être obsolètes. A cette époque, la plupart des collectivités créaient leurs premières stations. Cette volonté de protéger notre environnement a été pour moi l'un des axes les plus importants de la Communauté de Communes.

De même en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, puisqu'à l'époque le district a été l'un des premiers à suivre Pontarlier dans son projet de construction d'une usine d'incinération très performante, le SMETOM (syndicat mixte pour l'élimination et le traitement des ordures ménagères) qui est aujourd'hui devenu PREVAL. C'est un outil extrêmement performant qui permet à nos collectivités d'échapper aux problèmes de traitement des déchets avec la mise en place progressive du tri sélectif et de la redevance incitative. L'environnement a été véritablement un des fils conducteurs de l'histoire de la Communauté de Communes.

CB : La CCVM me marque par son histoire, par cette intelligence collective dès 1973. Les fondateurs ont compris que nous étions plus





forts collectivement et que la structuration du territoire passait par une mutualisation des forces et des moyens. Je trouve ça tout à fait exceptionnel pour cette époque !

Nous avions des visionnaires qui ont travaillé sur la constitution de notre collectivité. Pour moi, ce n'est pas anodin, nous devons garder ceci à l'esprit en tant qu'actuels élus communautaires. C'est le respect et le devoir de continuité.

L'énergie, le dévouement et la vision de mon prédécesseur, Jean-Marie Binétruy, notamment sur la question de l'assainissement, où plus de 25 millions d'euros ont été investis en 20 ans, ont été invisibles pour la population mais ô combien structurants et exemplaires pour d'autres territoires.

JMB : Il faut reconnaître aux fondateurs, et notamment à Christian Genevard, le plus grand mérite. C'est lui qui, à l'époque, a été visionnaire en créant cette intercommunalité à fiscalité propre, une des toutes premières en France. Nous lui devons ce fonctionnement qui nous a permis d'avoir

une longueur d'avance sur les autres intercommunalités lorsque la loi Chevènement a imposé aux communes de se regrouper. Pierre Cheval a continué en ce sens avec sa fibre plus économique. Comme disait Cédric, c'est plus aisé de poursuivre l'action lorsque le chemin est tracé. Je voulais donc remercier tous les élus communautaires qui se sont succédé dès la création du district et surtout depuis ma prise de fonction en 1995. Même si certains dossiers ont été difficiles, ils ont quasi tous été votés à l'unanimité parce l'on a rapidement compris l'intérêt de cette intercommunalité. Beaucoup de maires reconnaissent que, sans la Communauté de Communes, le territoire ne se serait pas développé de cette façon.

Quelle est selon vous la spécificité de la Communauté de Communes ?

CB : Ce qui fait la spécificité de la Communauté de Communes du Val de Morteau, c'est sa composition avec seulement 8 communes pour 20 000 habitants. Cette spécificité permet d'avoir la présence de chaque maire au sein

de la gouvernance. En effet, contrairement aux idées reçues, chaque commune a une voix au sein du Bureau. Du Béliu à Morteau, chacun peut s'exprimer de la même façon et chaque maire a une délégation qui lui est propre. Les décisions et les stratégies à mener sont donc prises de façon collégiale.

Monsieur Binétruy, voulez-vous évoquer les dossiers qui vous ont marqué en tant que Président ?

JMB : Pendant 25 ans, j'ai suivi de nombreux dossiers liés à l'environnement, à l'assainissement, au traitement des ordures ménagères mais le plus compliqué a été pour moi celui de la construction du Centre Nautique.

Le projet de la zone d'activités du Bas de la Chaux a aussi été extrêmement compliqué à mener. Entre l'acquisition des terrains en 1995 et la réalisation du projet, nous avons eu une dizaine d'années de contraintes administratives, freinant à l'époque l'installation d'un certain nombre d'entreprises.

CB : En effet, de nombreux équipements construits et portés par la CCVM sont aujourd'hui dans le quotidien des habitants du Val de Morteau et nous devons nous en féliciter : le lycée, les deux collèges de Morteau et Villers-le-Lac, la piscine, les stations de ski, les zones d'activités économiques, la caserne des pompiers mais aussi l'accompagnement et le maintien des services de gendarmerie et de bien d'autres services publics.

JMB : Je complèterais également avec le rôle primordial de la CCVM en matière de soutien à l'activité culturelle et économique.

Pour conclure Monsieur Bôle, parlez-nous des projets d'avenir

CB : Je suis très fier d'être Président de la Communauté de Communes pour toute l'histoire que l'on a évoquée mais aussi pour contribuer au développement du territoire avec l'ensemble des maires actuels et des élus communautaires. Je crois que l'attractivité du territoire, comme elle l'a toujours été, perdurera grâce au dynamisme de chacune des communes et de la Communauté de Communes. Plus que jamais et face aux difficultés de plus en plus grandes que nous rencontrons, nous irons beaucoup plus loin ensemble au bénéfice de nos habitants.

Pour l'avenir, les questions de mobilité, de l'aménagement du territoire, des transitions énergétiques, de la production d'énergies renouvelables, du tourisme et du patrimoine seront de véritables enjeux portés par la Communauté de Communes. ■

Composition des bureaux communautaires depuis 1973 :

1973

● MORTEAU :	Christian Genevard, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Alix Girardot, Maire
● LES FINS :	Victor Regnaud, Maire
● MONTLEBON :	Henri Moyse, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Marcel Reymond, Maire
● LES GRAS :	André Dornier, Maire
● LES COMBES :	Henri Pichot, Maire

1977

● MORTEAU :	Christian Genevard, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Alix Girardot, Maire
● LES FINS :	Jules Menigoz, Maire
● MONTLEBON :	Henri Schaller, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Pierre Remonnay, Maire
● LES GRAS :	Jean-Marie Amyot, Maire
● LES COMBES :	Joseph Cuenot, Maire

1983

● MORTEAU :	Christian Genevard, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Claude Vermot, Maire
● LES FINS :	Paul Vieille, Maire
● MONTLEBON :	Henri Schaller, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Jean Burgunder, Maire
● LES GRAS :	Danièle Jeannier, Maire
● LES COMBES :	Joseph Cuenot, Maire

1989

● MORTEAU :	Pierre Cheval, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Claude Vermot, Maire
● LES FINS :	Paul Vieille, Maire
● MONTLEBON :	Henri Schaller, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Jean Burgunder, Maire
● LES GRAS :	Jean-Marie Amyot, Maire
● LES COMBES :	Joseph Cuenot, Maire

1995

● MORTEAU :	Jean-Marie Binétruy, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Jean Bourgeois, Maire
● LES FINS :	Paul Vieille, Maire
● MONTLEBON :	Jean-Luc Dewitte, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Evelyne Boillot, Maire
● LES GRAS :	Jean-Paul Bulliard, Maire
● LES COMBES :	Joseph Cuenot, Maire
● LE BÉLIEU :	Daniel Boillon, Maire
(Représenté à partir de 1997)	

2001

● MORTEAU :	Jean-Marie Binétruy, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Jean Bourgeois, Maire
● LES FINS :	Gérard Colard, Maire
● MONTLEBON :	Albert Rognon, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Evelyne Boillot, Maire
● LES GRAS :	Jean-Paul Bulliard, Maire
● LES COMBES :	Joseph Moner-Banet, Maire
● LE BÉLIEU :	Daniel Boillon, Maire

2008

● MORTEAU :	Jean-Marie Binétruy, Président de la CCVM Annie Genevard, Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Jean Bourgeois, Maire
● LES FINS :	Gérard Colard, Maire
● MONTLEBON :	Christophe André, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Evelyne Boillot, Maire
● LES GRAS :	Jean-Paul Bulliard, Maire
● LES COMBES :	André Pichot, Maire
● LE BÉLIEU :	Jean-Noël Cuenot,, Maire

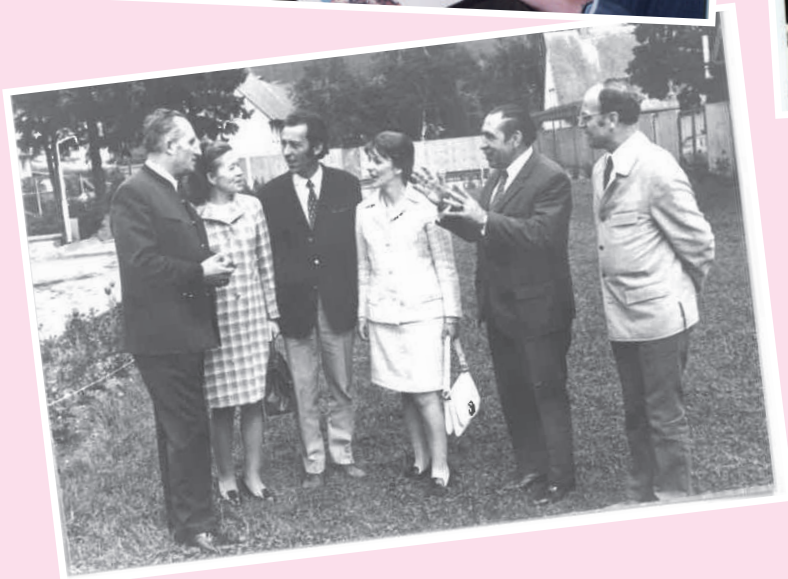
2014

● MORTEAU :	Jean-Marie Binétruy, Président de la CCVM Annie Genevard jusqu'en 2017, puis Cédric Bôle, Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Dominique Mollier, Maire
● LES FINS :	Bruno Todeschini, Maire
● MONTLEBON :	Catherine Rognon, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Jean-Pierre Frigo, Maire
● LES GRAS :	Patrick Laithier, Maire
● LES COMBES :	André Pichot, Maire
● LE BÉLIEU :	Jean-Noël Cuenot, Maire

2020

● MORTEAU :	Cédric Bôle, Président de la CCVM et Maire
● VILLERS-LE-LAC :	Dominique Mollier, Maire
● LES FINS :	Elisabeth Redoutey, Maire
● MONTLEBON :	Catherine Rognon, Maire
● GRAND'COMBE-CHÂTELEU :	Jean-Pierre Frigo jusqu'en 2023, puis Christelle Vuillemin, Maire
● LES GRAS :	Bernard Jacquet, Maire
● LES COMBES :	Jean-Louis Mougin
● LE BÉLIEU :	Jean-Noël Cuenot, Maire

/ EN IMAGES



Les compétences de

Créé par arrêté préfectoral du 18 juillet 1973, le District du Canton de Morteau, transformé en Communauté de Communes du Val de Morteau par arrêté préfectoral du 29 novembre 2000, a vu ses compétences premières se développer progressivement, au fur et à mesure de la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire ou des évolutions réglementaires relatives aux compétences des communautés de communes. Le territoire intercommunal n'a connu qu'une seule modification de son périmètre depuis la création du District, lors de l'adhésion au District de la commune de Le Bélieu le 5 mai 1997.

LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- **1973** : Mise à disposition du centre fiscal et participation au financement du Centre de secours incendie
- **1975** : Construction de la gendarmerie et des logements associés
- **1981 - 2023** : Création et renouvellement des stations d'épuration du Val de Morteau : Morteau (créée en 1981, réhabilitée en 2011), Villers-le-Lac (créée en 1983, réhabilitation à l'étude), Les Combes (2009) et Grand'Combe-Châteleu (créée en 1976, nouvel équipement en 2015)
- **1986-88** : Construction du gymnase et réorganisation de l'internat et de l'externat du Lycée
- **1991** : Ouverture de la déchèterie du Bas de la Chaux
- **2002** : Ouverture de Centre Nautique du Val de Morteau
- **2001 - 2006** : Soutien à l'investissement de l'Hôpital de Morteau
- **2006** : Aménagement de la zone d'activités et de la pépinière d'entreprises du Bas de la Chaux
- **2018** : Ouverture du bâtiment d'accueil 4 saisons du Gardot
- **2021** : Mise en conformité des remontées mécaniques du Meix Musy
- **2022** : Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le futur pôle réemploi (recyclerie-déchèterie)
- **2023** : Lancement de la maîtrise d'œuvre du futur équipement muséal de la Cité des Horlogers au Château Pertusier
- **2023** : Inauguration d'une aire de bivouac aux Seignes – Site pilote pour le Massif du Jura

LES COMPÉTENCES :

ASSAINISSEMENT :

- **dès 1973** : construction et gestion des stations d'épuration et des collecteurs communaux et intercommunaux
- **à partir de 2003** : gestion de l'intégralité du service de collecte, transport et épuration des eaux usées

ORDURES MÉNAGÈRES :

- **Dès 1973** : études et équipements permettant le ramassage et la destruction des ordures ménagères
- **A partir de 2006** : mise en œuvre d'une collecte sélective et valorisation des déchets ménagers

EQUIPEMENTS SCOLAIRES, CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- **Dès 1973** : construction des établissements scolaires du second degré et de l'enseignement technique nécessaires à la région
- **A partir de 1985** : aménagements des équipements sportifs et touristiques d'intérêt communautaire : stations de ski, sentiers...
- **A partir de 2002** : gestion du centre nautique, par délégation de service public
- **A partir de 2006** : soutien aux activités sportives
- **A partir de 2007** : création du cinéma Le Paris, repris en gestion directe depuis 2010

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- **Dès 1973** : Compétence en matière de création de zones d'activités. Actions de soutien au développement économique
- **A partir de 2006** : création et gestion de la zone d'activités du Bas de la Chaux

ACTIONS CONTRACTUELLES DE SOUTIEN À L'ARTISANAT ET AUX COMMERCEs, DONT FISAC :

- **A partir de 2019** : intégration dans le dispositif Territoires d'Industrie

POLITIQUE DE L'HABITAT :

- **Dès 1973** : Actions de rénovation urbaine
- **A partir de 2000** : soutien au logement social
- **A partir de 2006** :
 - Pilotage des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (démarche OPAH 2007-2012, nouvelle démarche engagée en 2023)
 - Réalisation et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
 - Soutien aux logements à loyers conventionnés
 - Aides à la pierre

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES :

- **Dès 1973** : membre du Syndicat de cylindrage pour l'entretien des routes
- **A partir de 2006** : gestion de la voirie interne de la zone d'activités du Bas de la Chaux, du parc de stationnement du Lycée et de la gare routière rue Aristide Grappe
- **A partir de 2013** : développement du Très Haut Débit, par adhésion au syndicat départemental

la CCVM

ENVIRONNEMENT :

- **1991** : Etude et réalisation des travaux concernant les pertes du Doubs
- **A partir de 2000** : actions en faveur de la gestion de l'énergie par adhésion au syndicat d'énergie du Doubs
- **A partir de 2018** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- **A partir de 2017** : engagement dans la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- **A partir de 2023** : création et gestion des réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- **Dès 1973** : compétence en matière de schéma directeur d'urbanisme, réalisé en 1993
- **A partir de 2006** : réalisation du schéma d'aménagement de cohérence territoriale (SCoT), par adhésion au Pays Horloger
- **A partir de 1990** : promotion du Tourisme par le biais du financement de l'Office du Tourisme
- **A partir de 2012** : instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme
- **A partir de 2021** : élaboration et révision des documents d'urbanisme, lancement en 2023 de la démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-H)

MOBILITÉS :

- **A partir de 2021** : Autorité Organisatrice des Mobilités
- **A partir de 2023** : Intégration dans le schéma de mobilités douces Plan Doux Horloger
- **A partir de 2023** : Gestion d'une fourrière automobile

SOCIAL, CULTURE, SÉCURITÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES :

- **Dès 1973** :
 - Développement des services communautaires, mutualisés dès l'origine avec ceux de la commune de Morteau
 - Soutien aux actions contractuelles en matière de Petite Enfance et de Jeunesse et soutien au Relais d'assistantes maternelles
 - Soutien et développement des actions culturelles
 - Soutien aux activités scolaires du 1er et second degré
 - Convention de gestion d'une fourrière pour animaux errants
- **A partir de 2019** : constitution d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD)
- **A partir de 2023** : Portage de la Convention France Services passée avec l'Etat

EAU POTABLE :

- Etude du transfert des communes à la CCVM en cours, transfert obligatoire pour le 31/12/2025 au plus tard. ■

Les membres du bureau de la CCVM



Cédric Bôle
Président



Dominique Mollier
Vice-Présidente – Développement touristique



Elisabeth Redoutey
Vice-Présidente Culture, Patrimoine, Enfance et jeunesse



Catherine Rognon
Vice-Présidente Agriculture



Christelle Vuillemin
Vice-Présidente Développement économique, Artisanat, Emploi et insertion



Bernard Jacquet
Vice-Président Environnement, Ordures ménagères, PCAET et mobilité



Jean-Louis Mougin
Vice-Président Petit cycle de l'eau, Assainissement, Eaux pluviales



Jean-Noël Cuenot
Vice-Président Aménagement du territoire, Travaux, Bâtiments, Mutualisation et services aux communes



Pierre Vaufrey
Conseiller communautaire délégué Morteau



Laëtitia Renaud
Conseillère communautaire déléguée Morteau



Laure Boîteux
Conseillère communautaire déléguée Morteau



Romain Vermot
Conseiller communautaire délégué Villers-le-Lac



Virgile Marguet
Conseiller communautaire délégué Les Gras

1973 – 2023 : 50 ANS D'INTERCOMMUNALITÉ 50 ans d'investissements et de réalisations au service du territoire et de ses habitants

Il est évidemment impossible de faire un inventaire exhaustif des réalisations du District puis de la Communauté de Communes du Val de Morteau depuis 1973. Il est néanmoins utile de rappeler les principales afin que la population comprenne l'intérêt de ce groupement territorial.

● EDUCATION



En matière d'éducation, de culture et d'activités au service de la jeunesse, le District puis la CCVM ont porté les projets des collèges de Morteau et de Villers-le-Lac, mais surtout du Lycée Edgar Faure, inauguré en 1989. Prévu à l'origine pour 860 élèves, il en accueille aujourd'hui plus de 1 200 !

La CCVM apporte son soutien à l'Ecole des sociétés de musique du Val de Morteau, aux activités culturelles et sportives des établissements d'enseignement du second degré. Elle a construit le gymnase « Chloé Bouquet Valentini » et subventionne la Mission Locale, espace jeunes. ■



● ENVIRONNEMENT

C'est sans doute pour la protection de l'environnement que les sommes les plus importantes ont été investies par la CCVM : l'assainissement d'abord, toutes les communes de la CCVM sont reliées à une station d'épuration. La première (Grand'Combe Châteleu – Les Gras) a été mise en service dès 1976.

Sur les 5 stations d'épuration (Grand'Combe Châteleu, Morteau, Villers-le-Lac, le Saut du Doubs, Les Combes, 2 ont déjà été reconstruites : Morteau en 2011, Grand'Combe Châteleu en 2015). Ce sera bientôt le tour de celle de Villers-le-Lac. Ce ne sont pas moins de 170 km de canalisations et 30 postes de refoulement qui collectent les eaux usées vers ces STEP pour éviter, chaque année, le rejet de plus de 1 500 tonnes de boues polluées dans le Doubs.

La CCVM gère également le réseau d'eaux pluviales (118 km de canalisations) du territoire et a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) en 2018. En ce qui concerne le traitement des dé-



SERVICES PUBLICS ET SERVICES SOCIAUX

Mais la CCVM, c'est aussi une action déterminée pour le maintien et le développement des services publics ou sociaux : Gendarmerie, Centre fiscal loué à l'Etat, Centre Médico-Social loué au Département, Centre de Secours, service intercommunal d'urbanisme, adhésions au Syndicat Mixte du Pays Horloger devenu Parc Naturel Régional, au Pôle métropolitain centre Franche-Comté, à l'Agglomération Urbaine du Doubs pour les questions transfrontalières.

Elle a engagé plusieurs OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) et apporte son soutien à la construction de la maison de retraite. ■



chets, le District du Canton de Morteau a adhéré dès 1989 au SMETOM de Pontarlier (Syndicat Mixte d'Elimination et de Traitement des Ordures ménagères) qui assure, grâce à une usine d'incinération très performante, le chauffage d'une partie importante de la ville de Pontarlier.

La déchèterie du Bas de la Chaux a été ouverte en 1991, la collecte sélective des récupérables en apport volontaire a été mise en place en 2000 et en porte à porte, avec redevance incitative, en 2014. ■



● TOURISME ET LOISIRS

La compétence « Tourisme et loisirs » a été prise en 1985 et son importance n'a cessé de croître. A l'origine, elle consistait en la gestion des cinq téléskis (sur les sites du Chauffaud, Meix-Musy, Bonade) puis s'est étendue à la zone nordique dès 1986 et à la création et à l'entretien des itinéraires VTT et pédestres (y compris les sentiers thématiques : Isenbart et Michel Hollard).

Le Centre Nautique a été inauguré en 2002, le cinéma Le Paris en 2007 et le bâtiment « 4 saisons » de Gardot, tellement apprécié, en 2018.

Après l'acquisition de la collection d'horlogerie « Yves Droz », le projet de création de la « Cité des horlogers » qui fusionnera les musées de Villers-le-Lac, Les Gras et Morteau est bien engagé.



Enfin, pour ne citer que les réalisations les plus marquantes, la CCVM, grâce au contrat de station avec la Région, a pu redonner vie aux belvédères et aux majestueuses falaises des Bassins du Doubs. ■



● ECONOMIE

L'économie est une compétence majeure de la CCVM qui a créé la zone d'activités et l'hôtel d'entreprises du Bas de la Chaux. Elle a mis en place un pôle économique animé par un personnel compétent qui apporte son soutien à l'activité commerciale (opération FISAC 2007 à 2014) et aide les porteurs de projets dans leurs démarches

et dans leurs relations avec l'Etat, la Région et les chambres consulaires. Elle a adhéré dès 2013 au Syndicat Mixte Très Haut Débit qui a permis d'amener la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire. La CCVM a également été le moteur dans la création du dispositif « Territoires d'industrie » en 2019. ■



Projet muséal Cité des Horlogers



Fin juin 2023, le Conseil communautaire a validé le choix du projet architectural et muséographique pour le futur musée de la « Cité des Horlogers », et retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet Basalt Architecture pour l'accompagner dans ce beau projet.

Cet équipement, issu de la fusion des collections du musée de la Montre de Villers-le-Lac et du musée de l'Horlogerie de Morteau, sans oublier la collection d'outils horlogers de Les Gras, proposera un nouveau parcours de visite sur les savoir-faire horlogers, permettant, au travers d'une succession d'ambiances entre authenticité et modernité, une découverte immersive des outils et réalisations horlogères. La Cité des Horlogers développera également de nombreux liens avec les musées régionaux et suisses, les entreprises horlogères, les classes spécialisées du Lycée de Morteau, les élèves du Val de Morteau, et les associations patrimoniales et culturelles. La Cité des Horlogers s'implantera sur Morteau

au sein du Château Pertusier, patrimoine Renaissance classé aux Monuments Historiques. Actuellement partiellement accessible, le Château, dont la partie la plus ancienne est dégradée, sera restauré et revalorisé pour offrir aux visiteurs plus de 500 m² d'exposition permanente et 110 m² d'expositions temporaires ainsi que des bureaux, des espaces partagés et des réserves, tandis qu'une extension à l'arrière du bâtiment accueillera l'entrée du musée, une boutique et un salon de thé, ainsi que des salles pédagogiques. Les travaux devraient débuter fin 2024, et se poursuivre sur 2025 et 2026. A compter de janvier 2024, afin de préparer les collections et d'engager les travaux préparatoires, les musées de la Montre et de l'Horlogerie seront fermés au public, et un espace de préfiguration du futur équipement sera installé dans les locaux du musée de Villers-le-Lac, pour ne pas rompre le lien avec les visiteurs et les tenir informés des avancées du projet. ■



Le transfert de compétence pour l'eau potable



Station de filtrage eau - Montlebon

Sur le Val de Morteau, la production et la distribution de l'eau potable relèvent aujourd'hui de la compétence des communes, qui gèrent ce service soit en direct (Montlebon, Grand'Combe-Châtelet, Les Gras), soit par délégation de service public (Morteau), soit par délégation à un syndicat d'eau potable (Villers-le-Lac, Les Fins et Le Bélieu au syndicat intercommunal d'eau potable du Haut Plateau du Russey et les Combes au syndicat intercommunal d'eau potable du Plateau des Combes).

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, assouplie par la loi du 3 août 2018, rend obligatoire le transfert de cette compétence eau potable aux communautés de communes, au plus tard au 1er janvier 2026. Au regard de l'interconnexion des réseaux d'eau potable existant déjà sur le territoire et des différents épisodes de sécheresse traversés depuis 2018, les élus de la CCVM ont cependant souhaité anticiper le transfert de cette compétence, et ont engagé en 2021 une étude préalable de faisabilité de ce transfert de compétence. Les résultats définitifs de l'étude devraient être connus d'ici la fin de l'année.

Le transfert de la compétence permettra de sécuriser, en quantité et en qualité, l'alimentation en eau potable du territoire, de programmer les travaux nécessaires à l'alignement de la qualité des réseaux de distribution sur les 8 communes de la CCVM, et de fixer un prix unique de l'eau potable sur l'ensemble du territoire, à atteindre sur plusieurs années.

Après le transfert de la compétence, la loi permet aux communes qui le souhaitent de continuer à exercer la gestion du réseau et des stations d'eau potable, sous réserve de respecter les objectifs annuels définis en commun au niveau de la CCVM. La CCVM peut également faire le choix de gérer ce service en direct, par délégation de service public auprès d'un opérateur économique ou par adhésion à un syndicat intercommunal de gestion de l'eau potable. Les différentes hypothèses actuellement à l'étude détaillent les impacts techniques, juridiques et financiers de ces différents choix. ■

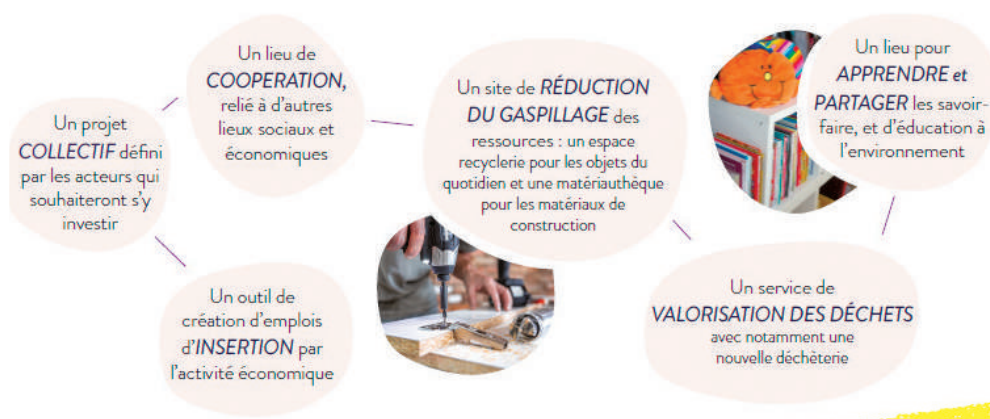
Pôle réemploi



La plateforme, située au Béliou, regroupera les fonctions suivantes :

RECYCLERIE **MATÉRIATHÈQUE** **ATELIERS DE RÉPARATION** **DÉCHÈTERIE**
ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES **CRÉATION D'EMPLOIS**

Le projet répondra à des enjeux multiples et contribuera au développement du territoire :



La station d'épuration de Villers-le-Lac

Construite en 1983, la station d'épuration de Villers-le-Lac fait l'objet d'une étude de rénovation complète. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du site, d'adapter la station à l'évolution de la commune et de traiter plus finement les eaux usées afin de préserver le milieu naturel récepteur. L'intégration d'énergies renouvelables pour les usages de la station sera étudiée, tout comme l'intégration paysagère des équipements. ■



Projet Mobilité

La Communauté de Communes du Val de Morteau travaille activement sur le développement des solutions de mobilité à destination des habitants. Les travaux de création d'une voie dédiée aux piétons et aux cyclistes débiteront très prochainement entre les communes de Morteau et Montlebon. D'autre part, des réflexions sont en cours

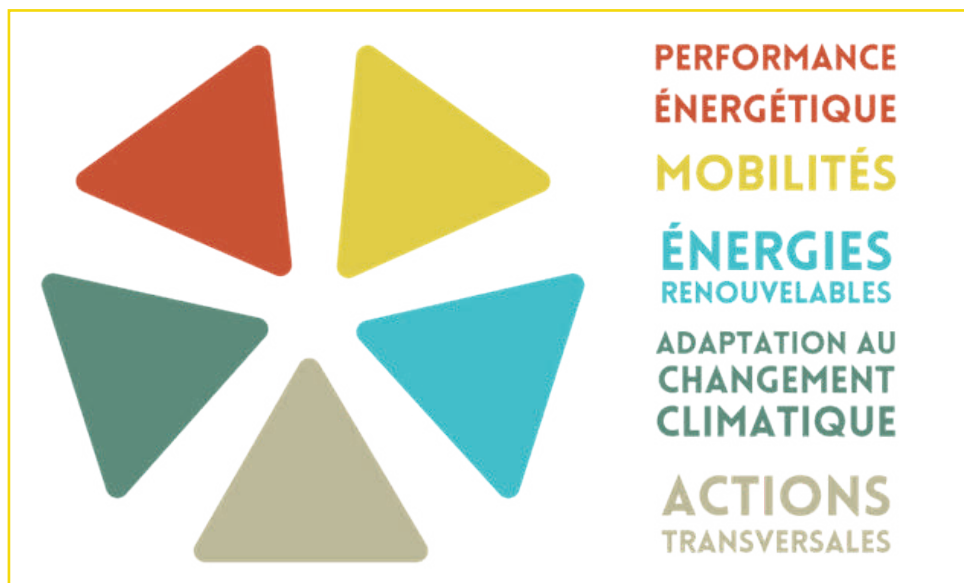
pour mettre en œuvre des itinéraires supplémentaires repérés dans le Plan Doux Horloger.

La CCVM réalise également une étude sur le développement du transport en bus sur son territoire et sur l'amélioration de l'attractivité de la Ligne ferroviaire des Horlogers, en partenariat avec le canton de Neuchâtel. ■



Les grands projets de la CCVM

Plan Climat Air Energie Territorial



Pourquoi un PCAET ?

À QUOI SERT LE PCAET ?

Le PCAET est un moteur de la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air au niveau territorial



● Obtention du label grand site de France pour le Saut du Doubs



Le label « Grands Sites de France » délivré par l'Etat permet la protection et la valorisation de sites naturels sublimes ou pittoresques, grandioses ou intimistes, dégagant un « esprit » qui leur est propre. Il s'appuie sur des objectifs partagés de préservation et de restauration de paysages fragiles et attractifs, d'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser, et de promotion des valeurs du développement durable. La Baie de Somme, la montagne Sainte-Victoire, le Marais poitevin... constituent quelques-uns des paysages emblématiques ainsi labellisés qui bénéficient d'une très forte notoriété et d'une attractivité particulière. Le site du Saut du Doubs et de ses bassins à Villers-le-Lac constitue un site remarquable à valoriser, tant par son histoire géologique, son organisation aérienne et souterraine, ses paysages somptueux, la biodiversité qu'il abrite, ainsi que par sa sensibilité aux variations du niveau du Doubs. Accessible à pied, par calèche ou en bateau, sa chute d'eau de 27 m est spectaculaire. La CCVM, en lien avec la commune de Villers-le-Lac et le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, souhaite s'engager dans cette démarche de protection du site et de sa labellisation Grands Sites de France. C'est un engagement volontaire et de long terme, au bénéfice du site et de l'ensemble du territoire. ■

Station 4 saisons



La CCVM dynamise son offre 4 saisons en misant sur la valorisation des activités de pleine nature. Au programme cet automne : l'élaboration d'un schéma directeur du VTT visant à améliorer l'offre existante ; l'aménagement

d'une aire de bivouac sur le site nordique des Seignes ; ainsi que la création d'un parcours d'agilité au Gardot pour profiter du site en toutes saisons ! ■



OPAH

Après une période dédiée à un diagnostic du territoire et à l'élaboration d'une stratégie adaptée, la Communauté de Communes du Val de Morteau voit l'opportunité de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se confirmer. Ainsi, c'est un dispositif au service

de l'amélioration de la qualité de l'habitat sur le territoire qui devrait être mis en œuvre courant 2024, pour une durée d'au moins 3 ans, et qui offrira un accompagnement technique, administratif et financier aux porteurs de projets. ■

Projet de mutualisations

Comment faire mieux ensemble et pour tout le Val ?

La communauté de communes souhaite se doter d'un schéma de mutualisation partagé avec ses huit communes membres. Les objectifs sont de renforcer le co-développement et la complémentarité entre la CCVM et ses communes, améliorer le service rendu à la population, optimiser et rationaliser l'action publique, rendre le lien communes-CCVM plus efficient ou encore maîtriser les dépenses publiques par le regroupement des achats. Les premiers travaux de réflexion autour de la mise en place de ce schéma ont débuté en 2022. Toutes les communes y participent, représentées par des élus et des agents.



Des axes prioritaires ont d'ores et déjà été mis en avant :

- Groupement d'achats
- Banque de prêts de matériels
- Pool de ressources aux communes (ingénierie, remplacements)
- Informatique et télécommunication
- Petite Enfance

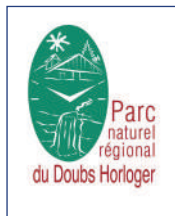
Les étapes de concrétisation du schéma se poursuivent. L'objectif étant de planifier des actions concrètes de mutualisation d'ici la fin du mandat. ■

Les grands projets de la CCVM

La CCVM en réseau

Organismes publics extérieurs
dont la CCVM est
membre et au sein
desquels des
conseillers
communautaires
siègent





PNR

Parc Naturel Régional du Doubs Horloger
Officiellement classé par décret le 4 septembre 2021, le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger est à la fois un projet concerté de territoire, un réservoir de biodiversité, une source d'innovation et une entité géographique.

Ce territoire regroupe 58 668 habitants au sein de 94 communes.



AUD

Agglomération Urbaine du Doubs
Seule agglomération transfrontalière de l'Arc Jurassien, l'Agglomération Urbaine du Doubs se compose des deux agglomérations suisses, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, et de la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Ce territoire regroupe 68 600 habitants au sein de 10 communes.



Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

Le pôle métropolitain Centre Franche-Comté est un territoire de projet construit en réseau autour de six intercommunalités : Grand Besançon Métropole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communauté d'Agglomération de Vesoul, Espace Communautaire Lons Agglomération, Communauté de Communes du Grand Pontarlier et Communauté de Communes du Val de Morteau.

Ce territoire regroupe 345 015 habitants au sein de 185 communes.



Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit

Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit est la structure publique chargée d'équiper en très haut débit plus de 80 % du département du Doubs. Son objectif principal est d'apporter la fibre optique dans tous les foyers et entreprises du Doubs.



EPAGE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Haut-Doubs Haute-Loue est un syndicat mixte regroupant le Département du Doubs et tout ou partie de 9 communautés de communes à l'échelle du bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue, compétent en matière de gestion des milieux humides, de lutte contre les pollutions, de surveillance des ressources en eau et leur qualité, de prévention des inondations et de préservation de la biodiversité associée aux milieux naturels et aquatiques.

Ce territoire regroupe 126 000 habitants au sein de 195 communes.



SDIS

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS 25) est un établissement public autonome qui offre à chaque citoyen du Doubs une protection efficace contre les risques d'accidents et de sinistres de toute nature, ainsi qu'un service de secours d'urgence équitable et performant, en tout point du département.

Le SDIS regroupe au sein de 70 centres sur le Département 2 600 pompiers volontaires et 400 pompiers professionnels, sans compter les 100 agents administratifs. 4 centres sont présents sur la CCVM, à Morteau, Villers-le-Lac, Grand'Combe-Châteleu et Les Gras.



PREVAL Haut-Doubs

Préval Haut-Doubs est un syndicat mixte (regroupement de collectivités locales) au service des habitants du Haut-Doubs, compétent en matière de prévention (réduction) et de valorisation des déchets ménagers (compostage, tri, recyclage).

Ce territoire regroupe 144 221 habitants au sein de 221 communes.



Sedia

Etude, réalisation, commercialisation, administration, animation et gestion :

- d'opérations d'aménagement foncier,
- de réhabilitations de quartiers existants,
- de constructions d'immeubles,
- d'opérations liées au transport en commun,
- à la mobilité ou au stationnement,
- d'équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.



AER

Agence Economique Régionale, l'AER Bourgogne-Franche-Comté est une société publique locale qui a pour missions, à l'échelle des collectivités et entreprises de la Région, d'accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et l'emploi, de promouvoir l'attractivité du territoire, de soutenir et de développer l'innovation et la transition écologique.



Territoire d'énergie du Doubs - SYDED

Le SYDED est un syndicat de communes et d'établissements publics intercommunaux. Il intervient principalement dans la gestion de la concession de distribution publique d'électricité, en tant que maître d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux « secs » et dans l'assistance, le conseil aux communes et la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Depuis 2017, il gère également le réseau public de bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs.

Le SYDED regroupe 563 communes du Département du Doubs.



L'office de Tourisme du Pays Horloger

Il couvre un secteur qui s'étend de Saint-Hyppolite au nord à Morteau au sud. ■

Citons également deux associations du Massif du Jura auxquelles la CCVM adhère

L'association des Grandes Traversées du Jura (GTJ) est chargée de développer et promouvoir les grandes itinérances dans le massif du Jura, en hiver et en été. L'association de l'Espace Nordique Jurassien (ENJ), elle, regroupe le réseau des 30 sites nordiques du Massif du Jura côté Français. La CCVM est membre de ces deux associations, partenaires incontournables pour le développement et la mise en œuvre de sa politique touristique.

La CCVM participe également activement à deux grands territoires de projets

● Le dispositif Territoires d'Industrie

Le programme national « Territoires d'industrie » vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

La CCVM participe à ce dispositif depuis 2019 en collaboration avec les communautés de communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey, des Portes du Haut Doubs et de Loue Lison, soit un territoire de 97 000 habitants environ. L'industrie manufacturière y représente 12 % des entreprises. Le renouvellement de ce dispositif est en cours, intégrant également Grand Besançon Métropole.

● Schéma de Cohérence Territoriale

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire à horizon de 10 à 15 ans. La CCVM est intégrée, aux côtés des communautés de communes du Pays de Maïche et du Plateau du Russey, au périmètre de réflexion du SCoT du Pays Horloger, dont la finalisation est en cours.

Présentation des communes



La population totale de la CCVM est de 21 675 habitants

(population totale INSEE au 1^{er} janvier 2023).

● Morteau :	7 187 hab.	● Grand'Combe-Châteleu :	1 525 hab.
● Villers-le-Lac :	5 307 hab.	● Les Gras :	817 hab.
● Les Fins :	3 282 hab.	● Les Combes :	778 hab.
● Montlebon :	2 263 hab.	● Le Bélieu :	516 hab.



Les Mairies de la CCVM

● Morteau :

Maire : **M. Cédric BÔLE**

2 place de l'Hôtel de Ville - 25500 Morteau
Tél. 03 81 68 56 56 - morteau@morteau.org
www.morteau.org

Ouverture du lundi au vendredi
8h30 à 12h et 14h à 18h

● Les Fins

Maire : **Mme Elisabeth REDOUTEY**

Place du 8 mai - 25500 Les Fins
Tél. 03 81 67 08 39 - mairie@lesfins.fr
www.lesfins.fr

Ouverture du lundi au vendredi 10h à 12h et
14h à 17h30 (fermé mercredi après-midi)

● Grand'Combe-Châteleu

Maire : **Mme Christelle VUILLEMIN**

7 Rossignier - 25570 Grand'Combe Châteleu
Tél. 03 81 68 80 21
mairie@grandcombechateleu.fr
www.grandcombechateleu.fr
Ouverture : Lundi 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi 8h à 12h
Samedi matin 8h30 à 11h30 (semaines impaires).

● Les Combes

Maire : **M. Jean-Louis MOUGIN**

1 place de la Mairie - 25500 Les Combes
Tél. 03 81 67 13 72
mairie.lescombes@wanadoo.fr
Ouverture lundi, mardi, jeudi,
vendredi, samedi 8h45 à 12h

● Villers-le-Lac :

Maire : **Mme Dominique MOLLIER**

1 rue Pasteur - 25130 Villers-le-Lac
Tél. 03 81 68 03 77 - etatscivil@mairie-vll.fr
www.villerslelac.fr
Ouverture du lundi au vendredi 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

● Montlebon

Maire : **Mme Catherine ROGNON**

1, place des Minimes - 25500 Montlebon
Tél. 03 81 67 01 85 - contact@montlebon.fr
www.montlebon.fr

Ouverture : Lundi et mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi et vendredi 9h à 12h et 14h à 17h
Fermé les jeudi et samedi

● Les Gras

Maire : **M. Bernard JACQUET**

2, place de la Libération - 25790 Les Gras
Tél. 03 81 68 80 23 - mairie.lesgras@orange.fr
Ouverture Lundi, mardi et vendredi 8h30 à 11h45
Jeudi 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h30
Samedi 9h à 12h - Fermé le mercredi

● Le Bélieu

Maire : **M. Jean-Noël CUENOT**

1, place Théodore Cuenot - 25500 Le Bélieu
tél. 03 81 67 25 23
mairie.lebelieu@orange.fr
Ouverture : Lundi 9h à 12h - Mardi 14h à 17h30 -
Vendredi 14h à 17h30

Les services de la CCVM :

- Déchets, ordures ménagères : 03 81 68 56 82
- Assainissement : 03 81 68 56 89
- Urbanisme : 03 81 68 56 68
- Tourisme, Patrimoine : 03 81 68 56 79
- Economie : 03 81 68 56 91
- Plan Climat : 03 81 68 56 94
- France Services : 03 81 68 56 96

Services mutualisés avec la Ville :

- Secrétariat général : 03 81 68 56 56
- Finances : 03 81 68 56 69
- Personnel : 03 81 68 56 67
- Informatique : 03 81 68 56 76
- Secrétariat services techniques : 03 81 68 56 77
- Culture : 03 81 68 56 63
- Recherche de financements : 03 81 68 56 95
- Partenariats, projets : 03 81 68 56 51



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE MORTEAU

«L'avenir porte l'énergie
du présent comme
le passé en est le socle»

Fabrice Lacombe

**Communauté
de Communes du
Val de Morteau**

Hôtel de ville
BP 53095
25503 Morteau Cedex
03 81 68 56 56
www.cc-valdemorteau.fr



Rédaction

Services de la CCVM et
communes membres

Crédit photo

Communes membres
et Jacques Vuillemez

Conception/réalisation

Publipresse - Morteau
03 81 67 90 80

